

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ANGIVILLERS DU 28 NOVEMBRE 2018

Nombres de membres composant le conseil municipal : 10

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 novembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique ordinaire, salle de la mairie, sur convocation en date du 23 novembre 2018.

Etaient Présents : Mmes Pierrette GORENFLOT, Ouisa AFTIS, Elisabeth VAN DE WEGHE, Sylvie PEINTE, Isabelle BOZO, MM. Philippe NOBLECOURT, Christophe TOULLET, Xavier GAILLET, Franck VILLENEUVE,

Formant la majorité des membres en exercice soit 9 membres.

Etait absent et excusé : M. Alain THERET

Séance ouverte à 20h05

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination de Philippe NOBLECOURT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 18 octobre 2018

Le conseil municipal demande de faire figurer les noms des participants aux votes

Madame Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- Démontage du plancher du bâtiment pour la pose d'un diagnostic = accord à l'unanimité

1- Décision modificative n°2 = investissement (2018/36)

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de rajouter des crédits sur l'opération de l'aménagement paysager « Bassin Versant » pour débiter l'opération.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune d'Angivillers,

Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2018 :

021 : 86 040€

023 : 86 040€

21538 op 111 : + 96 040€

1325 op 111 : + 10 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ADOPTE la décision modificative comme dit ci-dessus

2- Décision modificative n°3 = Fonctionnement (2018/37)

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de créer une ligne au budget qui remplace le CCAS, en cas de demande d'aide exceptionnelle.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune d'Angivillers,

Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2018 :

658822 : + 1 000€

022 : - 1 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ADOPTE la décision modificative n°3 comme citée ci-dessus.

3- Demande de subvention pour l'aménagement paysager auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard (2018/38)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de demander une participation auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'aménagement paysager et la reconquête du paysage picard au sein du territoire de la commune. Le montant des travaux s'élève à 78 828,65€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la contexture du projet des travaux présentés telle que définie ci-dessus ;
- SOLLICITE à cet effet une subvention au taux maximum auprès de la communauté de communes selon le plan de financement suivant :

| Schéma de financement | | |
|--|---------|---------|
| Montant des travaux HT | 79 829€ | |
| Conseil Départemental (38%) | | 29 954€ |
| Communauté de communes du Plateau Picard | | 10 000€ |
| Commune – reste à financer | | 39 875€ |

4- Demande de subvention pour l'aménagement paysager auprès du Conseil Départemental (2018/39)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de demander une participation du Conseil Départemental pour l'aménagement paysager pour la maîtrise des ruissellements et coulées de boue au sein de la commune. Le montant des travaux s'élève à 78 828,65€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la contexture du projet des travaux présentés telle que définie ci-dessus ;
- SOLLICITE à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

| Schéma de financement | | |
|--|---------|---------|
| Montant des travaux HT | 79 829€ | |
| Conseil Départemental (38%) | | 29 954€ |
| Communauté de communes du Plateau Picard | | 10 000€ |
| Commune – reste à financer | | 39 875€ |

- PREND l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

5- Choix de l'entreprise pour les travaux du Bassin Versant (2018/40)

Madame Le Maire rappelle qu'une consultation a été faite pour le MAPA « Aménagement paysager » pour l'écoulement de l'eau sur la commune. Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 07/09/2018 à 16h00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 07/09/2018.

3 entreprises ont répondu. Monsieur DESCHAMPS a étudié l'analyse des plis. Les entreprises qui ont déposé une offre sont :

- L'entreprise MASCITTI pour un montant de 108 307€ HT soit 129 96840€ TTC
- FORETS ET PAYSAGE pour un montant de 78 828,65€ HT soit 94 594,38€ TTC
- L'entreprise NET pour un montant de 98 722,00€ HT soit 118 466,40€ TTC.

Suite au tableau d'analyse des offres, Monsieur DESCHAMPS propose de retenir l'offre de la société FORETS ET PAYSAGE pour un montant de 78 828,65€ HT soit 94 594,38€ TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

- RETIENT la proposition faite par Monsieur DESCHAMPS
- DECIDE d'attribuer le marché adapté à l'entreprise FORETS ET PAYSAGE pour un montant de 78 828,65€ HT soit 94 594,38€ TTC.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté.

6- Noël des anciens (2018/41)

La commune d'Angivillers a pour coutume d'offrir un bon d'achat à l'occasion des fêtes de fin d'année aux aînés de plus de 65 ans. L'année précédente, la valeur du bon d'achat était de 40€ par personne. Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir cette année un bon d'achat de 40€ aux aînés de la communes. 21 bénéficiaires sont concernés (dont Pierrette GORENFLOT). Madame le Maire précise que Madame GORENFLOT est habitante à Lieuvillers et demande donc l'autorisation de lui verser tout de même un bon d'achat de 40€ suite à la radiation anticipée de l'année dernière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- VALIDE, à l'unanimité, le bon d'achat d'une valeur de 40€ offert aux personnes de plus de 65 ans sur la commune d'Angivillers

- AUTORISE avec 1 ABSTENTION (Pierrette GORENFLOT), 2 voix CONTRE (Sylvie PEINTE et Christophe TOULLET) et 6 voix POUR (Franck VILLENEUVE, Isabelle BOZO, Ouisa AFTIS, Xavier GAILLET, Elisabeth VAN DE WEGHE, Philippe NOBLECOURT) le Maire à donner un bon d'achat de 40€ à Mme Pierrette GORENFLOT
- AUTORISE le Maire à signer tout document découlant de cette décision.
- D'INSCRIRE les crédits relatifs à ces dépenses à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget.

M. Franck VILLENEUVE s'inquiète du Noël des enfants pour 2019. Nous aviserons d'ici là si l'association Angivillers en Fêtes continue ou pas.

7- Nouveau projet éolien par ENGIE GREEN (2018/42)

Suite à la rencontre avec M. Julien COULON de la société Engie Green filiale d'Engie spécialisée dans les énergies renouvelables, un compte rendu fait état de demandes de la part des participants et la présentation d'un projet éolien sur le territoire d'Angivillers. La zone potentielle est située à gauche et le long de la CD 36 parallèlement au champ éolien existant en allant vers Saint Just en Chaussée à 1 km du village environ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce

- contre l'implantation d'un champ éolien avec 6 voix contre (Ouisa AFTIS, Philippe NOBLECOURT, Pierrette GORENFLOT, Franck VILLENEUVE, Isabelle BOZO, Elisabeth VAN DE WEGHE) et 1 voix POUR (Christophe TOULLET)
- Réservent leur réponse pour avoir plus de réponses sur le contenu du projet Sylvie PEINTE (rencontrer M. Coulon et RP Global), Xavier GAILLET suivant le résultat de l'étude acoustique

D'autres champs éoliens sont à l'étude à proximité : Léglantiers et Ravenel pour RP global, Noroy, Lieuvillers et Le Plessier sur Saint Just pour Engie Green.

Sont reprises par le conseil les demandes suivantes suite au compte rendu de la rencontre avec M. Coulon :

- L'étude acoustique avant et après mise en place des éoliennes.
- Impact carbone de la réalisation du champ éolien.
- L'entretien des chemins revient à la société. Ils sont dégradés car la plupart sont situés sur la commune de Lieuvillers c'est un choix pour faire ralentir. Une réunion de concertation entre villages sera programmée pour trouver une solution.
- Besoin à nouveau d'un permis de construire pour un champ éolien différent au même emplacement ?

Les questions suivantes seront posées à la communauté de communes :

- Quel est le retour financier des champs éoliens et la part qui est reversée aux communes à la demande de M. Christophe TOULLET.
- Les 5 km par rapport à une installation classée comme l'abbaye de St Martin aux bois est-elle toujours valable ? Distance minimale des éoliennes par rapport aux habitations à 500 m ? Demande de Mme Sylvie PEINTE

- Les zones de développement éolien (ZDE) existent-elles encore pour répartir les champs éoliens.
- Le préfet peut-il aller contre l'avis du conseil ?

8- Don pour les Restaurants du Cœur (2018/43)

L'association a sollicité un don pour la campagne à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce :

- REFUSE de verser un don à l'association Restaurants du Cœur avec 8 voix CONTRE (Ouisa AFTIS, Philippe NOBLECOURT, Pierrette GORENFLOT, Franck VILLENEUVE, Elisabeth VAN DE WEGHE, Christophe TOULLET, Sylvie PEINTE, Xavier GAILLET) et 1 voix POUR un montant de 300€ (Isabelle BOZO).

9- Autorisation du travail de démontage de plancher du bâtiment pour la pose d'un diagnostic aléas (2018/44).

L'architecte a détecté des désordres dans la charpente de l'ancienne école et des fissures dans le plafond de l'étage. Pour connaître exactement l'étendue des dégâts, il y a 2 solutions :

- Attendre la phase de travaux et découverte de l'aléa à ce moment là avec suspension des travaux pour le résoudre.
- Programmer dès maintenant le démontage pour anticiper les vrais travaux à commander. Mme Crévecoeur évalue le travail de démontage et évacuation des déchets par une entreprise aux alentours de 900 € HT. Il vaut mieux provisionner 1500 € HT pour être sûrs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- AUTORISE le démontage anticipé des planchers par une entreprise
- INSCRIT la somme 1800 € TTC dans le budget investissement
- AUTORISE le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

Questions diverses

Travaux de M. Villain

Il y a petits travaux dans la commune à voir en commission. Ex : Emplacement du banc sur la petite place, 2 caniveaux en mauvais état, trous dans la chaussée. Le conseil souhaite que la visite soit organisée et se joignent ceux qui peuvent venir. La liste des travaux est ensuite transmise à tout le monde.

Organisation des vœux.

Les vœux ont lieu le samedi 12 janvier. Le conseil décide de la présence des élus (M. Desmedt et M. Dassault) car nous les avons sollicités en matière de subvention.

La fibre Orange

Elle serait disponible dans l'Oise fin décembre 2019.

Une demande d'aide pour un voyage scolaire au collège.

Coût pour l'élève 280 € pour un voyage en Angleterre du 20 au 24 mai. Ils organisent aussi une tombola. Ex CCAS qui veut y réfléchir ?

Rencontre avec l'architecte

Mme Crévecoeur va transmettre le document avec les premières propositions de répartition des pièces de la future mairie pour que chacun puisse les étudier. Mme le Maire se renseigne sur les loyers de 1 grand logement ou 2 studios en cas d'évolution sur le rez de chaussée.

Le point sur la trésorerie de la commune

A la fin de l'année il faudra compter environ la somme de 440 000 € en trésorerie. M. Franck VILLENEUVE demande la précision de la somme un an auparavant.

Le site internet

L'Adico est venu jeudi 22 novembre avec le nouveau fonctionnement. C'est assez simple. Pour l'instant il faut constituer la trame des 4 pages puis l'alimenter.

Le répertoire électoral unique

La réforme du mode d'inscription sur les listes électorales prendra effet le 1^{er} janvier 2019. L'inscription sera possible toute l'année. Comme nouveauté aussi, le maire assure seul la validité des inscriptions et radiations sur les listes électorales. Ensuite une commission composée de 2 membres (représentants du TGI et de l'administration comme actuellement) plus un membre du conseil municipal à désigner, contrôle ce que le maire a décidé. Mme Pierrette GORENFLOT est représentante du conseil municipal. Les élections européennes ont lieu le dimanche 26 mai 2019.

La séance est levée à 22 h 52

| | |
|----------------|--|
| 2018/36 | Décision modificative n°2 = investissement |
| 2018/37 | Décision modificative n°3 = fonctionnement |
| 2018/38 | Demande de subvention pour l'aménagement paysager auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard |
| 2018/39 | Demande de subvention pour l'aménagement paysager auprès du Conseil Départemental |
| 2018/40 | Choix de l'entreprise pour les travaux du Bassin Versant |
| 2018/41 | Noël des anciens |
| 2018/42 | Nouveau projet éolien par ENGIE GREEN |
| 2018/43 | Don pour les restaurants du cœur |
| 2018/44 | Autorisation du travail de démontage de plancher du bâtiment pour la pose d'un diagnostic aléas |

| | |
|------------------------|---------------------|
| Elisabeth VAN DE WEGHE | Philippe NOBLECOURT |
| Pierrette GORENFLOT | Christophe TOULLET |
| Xavier GAILLET | Sylvie PEINTE |
| Ouisa AFTIS | Franck VILLENEUVE |
| Alain THERET | Isabelle BOZO |

AFFICHÉ EN MAIRIE, LE
EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-25 DU CGCT